

République Démocratique du Congo**Programme Intégré de Croissance Agricole dans la Région des Grands Lacs****Projet Régional****Mission de Préparation Technique****Du 28 avril au 14 mai 2015****Aide-Mémoire****POINTS SAILLANTS DE L'AIDE MEMOIRE**

Du 28 avril au 14 mai 2015, une mission de la Banque mondiale a séjourné en République Démocratique du Congo (RDC) en vue de poursuivre la préparation technique du Programme Intégré de Croissance Agricole dans la Région des Grands Lacs.

L'objectif de développement du programme régional est d'augmenter la productivité et la compétitivité de chaînes de valeur agricoles sélectionnées au profit de communautés locales dans la zone du projet au Burundi et en RDC et de renforcer une intégration économique régionale entre les deux pays.

Le programme sera basé sur une approche de **promotion de chaînes de valeur à caractère commercial**, combinée à une **approche territoriale** de développement local prenant en compte la durabilité environnementale et la prévention des conflits liés en grande partie à la terre et à des clivages identitaires.

La mission confirme le choix des chaînes de valeur riz, lait et produits de la pêche et de la pisciculture/aquaculture car ce sont des produits importants pour l'alimentation et la nutrition des populations, notamment urbaines. Ce choix fait donc du sens dans une optique de réduction de la pauvreté, de génération de revenus pour les producteurs agricoles et des pêcheurs et d'amélioration de la nutrition des populations.

A la demande du Gouvernement de la RDC, un volet « **Parc Agro-industriel** » a été ajouté à la Composante 1. La mission a visité le site proposé pour le parc agro-industriel de Muhala (70 km de Kalemie) et a suggéré une commission spécifique en liaison avec l'équipe de la Primature avec comme objet d'approfondir la visite des sites de Muhala et de prospecter d'autres sites potentiels, dont celui de Lwaminwa (30 km de Kalemie) identifié pendant la mission.

Des Comités de préparation territoriaux sont opérationnels à Bukavu, Uvira, Baraka/Fizi et Kalemie. Des ateliers ont eu lieu à Uvira, Bukavu et Kalemie (le comité de Fizi s'est déplacé à Uvira pour l'atelier). D'ici fin juin, les comités devront finaliser l'identification de sites spécifiques sur la base de matrices, proposer des arrangements de mise en œuvre et impulser un certain nombre d'études.

Date d'approbation par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale **révisée au premier trimestre 2016.**

I. INTRODUCTION ET REMERCIEMENTS

1. Une mission de la Banque mondiale a séjourné en République Démocratique du Congo (RDC) du 28 avril au 14 mai 2015, en vue de poursuivre la préparation technique du Programme Intégré de Croissance Agricole dans la Région des Grands Lacs. La mission a visité le Sud-Kivu (Bukavu, Uvira) et le Tanganyika (Kalemie).
2. La mission, conduite par Monsieur Amadou Oumar Ba (Spécialiste Agricole Principal, Chargé de la coordination du Programme régional et de la préparation du projet en RDC) était composée de Mesdames/Messieurs: Nora Kaoues (Chargée principale des Opérations et Co-chargée du programme régional et du projet RDC), Omar Lyasse (Agroéconomiste Principal, chargé du projet Burundi) ; Douglas Graham (Spécialiste Principal en Environnement) ; David Olivier Treguer (Economiste Principal en GRN) ; Hiroshi Hiraoka (Economiste Agricole Principal) ; Thomas Kouadio (Spécialiste en Agribusiness, SFI) ; Hugo de Vries (Spécialiste Conflit et Développement) ; Lucie Bobola (Assistante aux Programmes) ; Lisa Hubert (Experte en Analyse économique et Suivi-Evaluation/FAO) ; Franz Schorosch (Consultant en Recherche-Vulgarisation et appui aux OP/ FAO) ; Patrick Labaste (Consultant en Développement de Chaines de Valeur agricole/FAO) ; Peter Hofs (Consultant en Elevage/FAO) ; Giorgia F. Nicolò (Experte en Nutrition/FAO) et Martin van der Knaap (Consultant en Pêche/FAO). Messieurs Chakib Jenane (Agribusiness Spécialiste Principal) et André Teyssier (Spécialiste Principal en Secteur Foncier) ont donné un appui à l'équipe à distance. La mission a bénéficié d'un appui du PAM et de l'UNOPS avec la participation de Messieurs Agbessi AMEWOA et Mourad Zmit pour la partie Sud-Kivu. Leur présence a permis d'échanger sur les synergies possibles avec ces deux institutions.
3. Du côté du Gouvernement, la mission a bénéficié de l'encadrement et du soutien constant de Monsieur Hubert Ali Ramazani, Secrétaire Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage et était conduite sur le terrain par Madame Adolphine Muley, Ministre provincial du Sud-Kivu en charge de l'Agriculture et Monsieur Crispin Ilunga, Chef de Division du Plan du district de Tanganyika à Kalemie. D'autres cadres au niveau national y ont également participé, notamment : Messieurs David Bugeme, Conseiller du Premier Ministre ; Jean Kisimba, Conseiller du Ministre de l'Agriculture ; Claude Ruhimbasa, Chef de Division au Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage et Alfred Kibangula, Coordonnateur National du PARRSA.
4. La mission remercie les représentants du Gouvernement de la RDC pour leur disponibilité et la qualité des discussions, de même que les autorités provinciales du Sud-Kivu et du Tanganyika pour l'organisation des visites de terrain et les nombreuses séances de travail. La mission exprime également sa reconnaissance aux différents partenaires rencontrés, en particulier l'UNOPS, la FAO, le PAM, l'UNICEF, la MONUSCO, l'IITA, l'INERA ainsi que les ONG IFDC, ZOA, CARITAS, L&P Institute, FH, MAZAO, Vétérinaires sans Frontière de la Belgique, Association pour la Promotion et le Développement Endogène (AFPDE), DIOBASS, de même que la FOPAC et différentes autres ONG locales. Une liste des personnes rencontrées est jointe en Annexe 1 de cet Aide-mémoire.

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

5. La mission s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- (i) 29 avril au 3 mai : Démarrage de la mission à Bukavu avec toute l'équipe et échanges avec les autorités et les acteurs techniques de l'administration, de la recherche et des représentants de la société civile et visite de la zone de Bunyakiri;
- (ii) 3-5 mai : Visites dans la plaine de la Ruzizi et séjour à Uvira pour des échanges avec les différentes parties prenantes dans le cadre d'un atelier des Comités de Préparation du Projet d'Uvira et de Fizi ;
- (iii) 6 mai : Atelier et restitution avec le Comité provincial de Préparation du Projet de Bukavu ;
- (iv) 7-11 mai : Séjour à Kalemie, visites de terrain et animation d'ateliers avec le comité de préparation du projet et restitution ;
- (v) 12-14 mai : Séjour à Kinshasa et restitution auprès des autorités nationales.

6. La mission a eu l'occasion de rencontrer une équipe de la Banque Africaine de Développement conduite par Monsieur Francis Daniel BOUGAIRE, Ingénieur Principal en Eau et Assainissement et Chef d'équipe de la préparation d'une étude de schéma directeur d'aménagement de la plaine de la Ruzizi dans le cadre de la Facilité Africaine pour l'Eau. Cette étude s'inscrit dans la préparation du Programme Régional de Développement Intégré de la Plaine de la Ruzizi (PREDIR) piloté par la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Les deux équipes ont reconnu les complémentarités entre les deux programmes soutenus par la BAD et de la Banque mondiale et ont convenu de maintenir le contact, d'échanger les informations cruciales en vue de favoriser les synergies nécessaires.

7. L'équipe a effectué des visites de terrain en groupes distincts, afin de se faire une idée plus précise des opportunités d'intervention selon les chaînes de valeur sélectionnées. Ainsi, différents groupes se sont rendu parallèlement dans les endroits suivants :

- Le territoire de Bunyakiri, à environ 75 km de Bukavu, le long de la RN2, avec un pôle de croissance Manioc qui constitue la principale source d'approvisionnement du marché de Bukavu ;
- Le Pôle de croissance agricole de Luvungi dans la plaine de la Ruzizi avec plusieurs bassins de productions de riz, maïs, manioc et un potentiel d'amélioration de la production laitière déjà existante. La mission a également visité un site de micro-barrage en cours de construction à l'endroit de Ndolera destiné principalement à l'amélioration de la production de café sur financement de l'ONG internationale *Food for the Hungry* (FH) et sous encadrement de l'association locale AFPDE ;
- Visite de centre de commercialisation du riz de la plaine à Sange, centre de négoce peu structuré mais avec des opérateurs maîtrisant bien la situation ;
- Visite de la vallée de Magenge, à 45 km de Kalemie, important bassin de production rizicole ;
- Visite d'une ferme de production laitière à 20 km de Kalemie et de la ferme de reproduction

- de bovins de race locale de Biyadunia, à 30 km de Kalemie ;
 - Identification du site proposé pour un parc agro-industriel de Muhala, à 70 km de Kalemie ;
 - Visite de sites de débarquement de produits de pêche autour d'Uvira et de Kalemie, de même que des sites potentiels pour la pisciculture.
8. D'autres visites techniques ont été également conduites auprès d'institutions spécialisées telles que l'INERA de Mulungu à côté de Bukavu, le centre de recherche halieutique à Uvira, des institutions spécialisées et des structures actives dans la mise en œuvre de certaines chaînes de valeur.
9. La mission a été reçue le 14 mai 2015 par S.E.M. Isidore Kabwe Mwehu, Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage auquel les principaux résultats de la mission ont été présentés en présence des membres de son cabinet. Auparavant, il avait été procédé à une restitution technique sous l'autorité du Secrétaire Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage en présence du Conseiller Principal du Chef de l'Etat en charge de l'Agriculture, du Conseiller du Premier Ministre ainsi que de nombreux cadres de différents ministères techniques et de représentants de certains PTF.

III. CONCLUSIONS PRINCIPALES

10. **Impact et objectif du Programme.** L'objectif de développement du programme régional est d'augmenter la productivité et la compétitivité de chaînes de valeur agricoles sélectionnées au profit de communautés locales dans la zone du programme au Burundi et en RDC et de renforcer une intégration économique régionale entre les deux pays. Le Projet contribuera à réduire la pauvreté et les conflits par le développement de filières agricoles à fort potentiel économique et par un aménagement concerté des territoires dans le corridor Bukavu-Tanganyika en RDC et au Burundi.
11. **Bénéficiaires.** La mission a confirmé que les bénéficiaires du programme régional seront : (i) les populations de la plaine de la Ruzizi et de l'Imbo et celles habitant le long du littoral du lac Tanganyika ; (ii) les Organisations de Producteurs (OP) et leurs faîtières dans les zones ciblées ; (iii) les investisseurs privés et les PME des régions ciblées ; (iv) les services publics d'encadrement (R&D, vulgarisation, etc.) et (v) les ONG locales impliquées dans les filières ciblées.
12. **Approche.** Le projet vise l'accroissement de la production agricole, la transformation des produits et l'accès aux marchés à travers une approche de **promotion de chaînes de valeur à caractère commercial**, combinée à une **approche territoriale** de développement local prenant en compte la durabilité environnementale et la prévention des conflits liés en grande partie à la terre et à des clivages identitaires.
13. **Composantes.** Comme il a été convenu au cours de la mission précédente et de la réunion de revue du concept, le Programme est constitué de 4 composantes : (i) *Composante 1: Structuration des filières ciblées et appui à la production (riz, lait, et pêche)* ; (ii) *Composante 2: Renforcement de la cohésion sociale et développement territorial* ; (iii) *Composante 3: Promotion de l'intégration régionale* ; et (iv) *Composante 4 : Renforcement des Capacités des services d'appui (niveau provincial et national)*. Il a été convenu avec le Gouvernement de la RDC de considérer un volet « Parc Agro-industriel » dans le design du projet. L'intégration de l'approche

Parc Agro-industriel sera incorporée dans le projet à deux niveaux dans la Composante 1. D'une part, le projet envisage la mise en place de plateformes agro-industrielles destinées à offrir des services aux producteurs organisés en coopératives ou sous forme de petites/moyennes entreprises dans la plaine de la Ruzizi, dans la zone de Baraka/Fizi et Kalemie pour accompagner la promotion des filières sélectionnées; d'autre part, il appuiera le développement d'un parc agro-industriel initié par le gouvernement dans la zone de Kalemie à travers l'appui à l'identification du site, au financement d'études techniques, environnementales et sociales, au financement d'infrastructures publiques et à la recherche de partenariats privés. Une description détaillée des axes d'intervention des composantes est en Annexe 2.

14. **Etat de préparation du projet sur le terrain.** La mission a fait le point de l'état d'avancement de la préparation du projet sur le terrain sur la base des conclusions de la mission de novembre 2014. Les comités de préparation, qui avaient été mis en place au niveau des territoires en décembre 2014 et janvier 2015, n'ont pas réellement fonctionné. Cette absence d'activités est essentiellement liée au retard de mise en place de l'avance de préparation du projet qui n'est disponible que depuis avril 2015 seulement, mais également au manque d'appui technique de ces comités. De même, les études techniques, environnementales et sociales nécessaires n'ont pas encore été lancées. Le processus de recrutement du cabinet en charge du schéma directeur est en cours et devrait être bouclé en début juillet ; pour les études de sauvegarde environnementale et sociale, les termes de référence sont en cours d'élaboration et devraient être soumis à l'IDA pour approbation avant fin juin. La mission a organisé des ateliers à Uvira, Bukavu et Kalemie avec les comités de préparation respectifs ; ateliers qui ont permis de clarifier les tâches attendues et les modalités pratiques de préparation du projet sur le terrain. La mission a recommandé le recrutement d'un expert pour chacune des provinces en vue d'apporter un appui technique à la préparation du projet.

Développement des chaînes de valeur

15. **Observations.** Certaines chaînes de valeur sont pratiquement inexistantes (filiale laitière, riz de table, aquaculture/pisciculture). L'approvisionnement des marchés urbains est assuré en grande partie ou en totalité par des importations des pays voisins, notamment en provenance de Tanzanie (riz de table, farine de maïs, etc.). Il existe peu de producteurs agricoles spécialisés dans la production pour le marché et donc pas de véritable agriculture commerciale. Il s'agit la plupart du temps de la commercialisation d'excédents sans circuits longs véritablement organisés.

16. Les technologies employées dans la production, la conservation, le conditionnement et la transformation des produits sont très rudimentaires. Il y a une très faible diversification des spéculations produites au niveau des terroirs agricoles comme au niveau de l'offre de produits agricoles et de l'alimentation des populations. Le secteur privé dans l'agro-industrie/agro-alimentaire est très réduit. Il se limite à quelques entreprises d'une certaine taille (Bralima/Groupe Heineken, Pharmakina, Ets Olive) qui peuvent survivre ou même se développer dans un environnement difficile. Il y a une absence quasi-totale de PME structurées dans les filières agro-alimentaires. Ceci est dû en grande partie aux obstacles et entraves administratives (formalités, fiscalité) à surmonter pour opérer dans l'économie formelle. Il y a peu ou pas de mécanismes pour encourager la création et le démarrage d'entreprises privées: fonds de capital risqué, business incubateurs, formations entrepreneuriales. L'accès au financement des chaînes de valeur par les opérateurs est extrêmement limité.

17. **Recommandations.** La mission confirme le choix des chaînes de valeur riz, lait et produits de la pêche et de la pisciculture/aquaculture car ce sont des produits importants pour l'alimentation et la nutrition des populations, notamment urbaines. Ce choix fait donc du sens dans une optique de réduction de la pauvreté, de génération de revenus pour les producteurs agricoles et des pêcheurs et d'amélioration de la nutrition des populations. Il existe pour ces produits d'importantes opportunités de marché en termes d'import-substitution par rapport aux produits qui sont actuellement importés massivement : riz de Tanzanie ou du Pakistan, lait du Burundi et d'Ouganda, viande de bœuf et de chèvre du Rwanda, poissons d'Ouganda et de Chine. En outre, il a été convenu d'inclure le manioc qui est une denrée très importante dans l'alimentation des populations du Sud-Kivu et qui, contrairement à d'autres denrées, est produit localement et non importé. Enfin, il est fortement conseillé de considérer d'autres filières, notamment maraîchères ou fruitières pour donner une forte impulsion à la diversification des systèmes de production agricoles et surtout améliorer la nutrition des populations tant rurales qu'urbaines.

18. On peut distinguer deux catégories et différents objectifs selon les marchés-cibles. Les approches et modes d'intervention seront nécessairement différents selon les cas.

Produits	Chaînes de valeur existantes	Chaînes de valeur non-existantes	
		Marché connu	Marché peu connu
Riz	Riz de brasserie	Riz de table	-
Lait	-	-	Lait et produits dérivés (yaourts, etc.)
Viande	-	-	Viande découpée
Autres productions animales	-	-	Chèvre, porc, volaille chair et œufs
Produits de la pêche et de la pisciculture	Ndagala séché Mukeke congelé Mukeke fumé	Ndagala séché et emballé	Mukeke sous glace Tilapia et silures
Manioc	Cossettes et farine pour fufou	-	-
Mais	-	Farines	Alimentation animale
Haricots	?	?	?
Fruits et légumes	-	Absence de circuit organisé pour la production locale	-

19. Il est fondamental de ne pas dissocier 'amélioration de la productivité' et 'développement des chaînes de valeur'. Il faut en effet aider les acteurs des filières à sortir du cercle vicieux : faible productivité-coûts de production élevés - faible qualité des produits – faiblesse des organisations de producteurs - faiblesse des circuits de commercialisation – faible compétitivité des produits sur les marchés. On pourra s'appuyer sur l'expérience du projet CATALIST de IFDC avec appui à des «cluster» - qui sont des grappes de chaînes d'approvisionnement dans un bassin de production donné et pour un produit donné correspondant au concept de pôles d'approvisionnement - et à des

méga-cluster qui sont des groupements de «clusters» et donc plusieurs produits – un concept se rapprochant de celui de pôles de croissance ou de pôles d'entreprises agricoles.

Chaines de valeur riz

20. **Observations.** Deux usages distincts existent pour le riz : le riz de table et le riz pour la fabrication de bière. Il n'existe de véritable chaîne de valeur que pour ce dernier avec la présence de Bralima dont le circuit logistique repose sur de petits commerçants, collecteurs et ONG. Celle-ci est néanmoins fragmentée et relativement inefficace ce qui induit des coûts de distribution élevés. La chaîne du riz de table est quasi inexistante avec une commercialisation limitée aux marchés locaux le long de l'axe Bukavu-Uvira. La demande pour le riz locale est faible du fait de sa faible compétitivité (prix, goût, qualité) par rapport au riz importé d'Inde, du Pakistan et de la Tanzanie.

21. **Recommandations.** L'une des priorités du Programme serait d'établir des pôles d'agrégation pour l'industrie de la bière dans un premier temps puis pour le riz de table à mesure que la qualité et la quantité augmentent. Ces pôles pourraient se transformer en plateformes de services multifonctionnels une fois les capacités de gestion opérationnelle et financière sont en place (intrants, formation, financement). Quatre sites pourraient être retenus : Luvungi, Sange, Baraka et Kalemie. Un accent devra être mis sur la compétitivité à travers l'amélioration des variétés, de la pureté et du prix de vente au détail. La mission recommande aux deux comités provinciaux de préparation de procéder à la sélection participative des variétés avec l'assistance technique de IRRI, comme convenu lors de la mission précédente afin que la variété soit prête dès le démarrage du projet (riz table et riz pour la bière). Concernant la qualité du riz, particulièrement pour le riz de table, des bonnes pratiques de post-récolte doivent être identifiées et diffusées pour éviter des taux d'impureté élevés et garantir des taux d'humidité appropriés et uniformes. Afin de garantir la compétitivité prix et la durabilité économique de la chaîne, une analyse rigoureuse des marges nettes à chaque niveau de la chaîne devra être conduite avec la participation des acteurs concernés.

22. Au niveau des périmètres irrigués, des organisations de producteurs pourraient être établies et/ou renforcées sur la base d'un plan d'assistance technique après inventaire de la situation actuelle. Une plateforme interprofessionnelle pourra être établie pour améliorer la coordination dans la chaîne de valeur avec deux sous-groupes (riz de table et riz de bière).

23. Certaines opportunités d'intervention de la SFI ont été identifiées dans le secteur rizicole ainsi que pour le climat des affaires.

24. *Secteur rizicole* : une importante brasserie de Bukavu n'arrive pas à se procurer les quantités de riz local nécessaires pour sa production. Elle a donc recours à l'achat de riz importé par des grossistes de la région afin de compenser le déficit d'approvisionnement en riz local. L'intervention de la SFI dans la filière rizicole pourrait se faire aux niveaux suivants: (i) conseil et formation des producteurs de riz, coopératives, grossistes et négociants afin de les intégrer dans la chaîne de valeur de la brasserie locale ; (ii) programme de partage de risques avec des banques et des institutions de micro finance de la région (et leur formation sur la gestion des risques agricoles) afin de les encourager à financer les coopératives rizicoles et les grossistes faisant partie de la chaîne de valeur de la brasserie;

25. *Climat des affaires* : afin de contribuer à l'amélioration du climat des affaires dans la région, une étude détaillée suivie de recommandations pourrait être menée sur la fiscalité locale et son impact sur la compétitivité des entreprises locales, par comparaison avec celles des pays voisins.

Chaines de valeur élevage

26. **Observations.** La filière bovine au Sud-Kivu et au Tanganyika a été jugée prometteuse au vu du capital productif déjà existant, des possibilités d'intensification de la production, des habitudes de consommation et opportunités de marché dans les zones urbaines ainsi que de son impact potentiel sur l'économie locale. Seul 30% de la demande en produits laitiers serait actuellement couverte par la production locale et seulement 5% de la population serait en mesure de se procurer de la viande du fait de son coût élevé. La filière est également pertinente dans une approche territoriale incluant les moyens plateaux d'où proviennent une partie substantielle des produits de l'élevage actuellement consommés (Sud-Kivu) dans les zones rurales. Un certain nombre d'acteurs économiques sont bien implantés tout au long de la chaîne (entre autres : éleveurs, pharmacies vétérinaires, vétérinaires privés, bouchers) qui bénéficient également des services d'appui à petite échelle des ONG locales (APDIK, ADEPAE, APEL, UGEAF).

27. Le secteur élevage est cependant en-deçà de son potentiel avec un niveau de production bien inférieur à l'avant-guerre pour les filières bovines. Le cheptel est décimé et les meilleurs producteurs/trices ont disparu avec la guerre. La production avicole et porcine ne bénéficie d'aucune dynamique de chaîne de valeur avec une commercialisation irrégulière et non-organisée. Il n'existe pas de production ou d'acteurs de taille substantielle (agro-industrie) et l'ensemble du secteur souffre de la persistance des conflits et problèmes de sécurité associés dans la région. La consommation locale de lait et de viande (bovins, chèvres, porcs) est couverte à hauteur d'environ 60% par les importations des pays voisins souvent davantage accessibles pour le consommateur. La valeur ajoutée demeure limitée (problème de conservation et de techniques de transformation) et aucune norme d'hygiène, de contrôle et de qualité n'est respectée.

28. **Recommandations.** Dans la Composante 1, le Programme devra se concentrer sur les chaînes de valeur de la production laitière afin d'augmenter durablement la production en répondant aux attentes et pouvoir d'achat des consommateurs. Les interventions devront inclure les éléments suivants : (i) restauration du capital productif bovin (amélioration de la race locale); (ii) développement de la production fourragère ; (iii) renforcement des services privés de santé animale (vétérinaires et auxiliaires) ; (iv) mise en place de couloirs de passage et points d'eau ; (v) renforcement des acteurs économiques privés des chaînes de valeur et de leurs structures sur les aspects de production, qualité et hygiène, transformation, et l'accompagnement de certains vers des dynamiques semi-industrielles (transformation du lait) et (vii) mise en place et respect de normes d'hygiène et de qualité (système de traçabilité, mise aux normes des abattoirs en ville). Des actions pilotes innovantes pourront être promues puis diffusées après évaluation, telles que des fermes de démonstration / aires d'élevage offrant une gamme de services accessibles aux groupes cibles. Les arrangements de mise en œuvre pourront inclure des prestataires de services dont des ONG expérimentées en étroite collaboration avec les associations de producteurs et les inspections de l'Agriculture, Pêche et Elevage.

29. La Composante 2 inclura des interventions complémentaires dans d'autres chaînes de valeur relatives à la production animale, notamment petits ruminants et volailles afin de générer des revenus pour les plus marginalisés, exploiter les synergies avec les productions végétales (utilisation sous-produits) et diversifier les apports nutritifs. Les interventions de la Composante 2 en matière de production animale pourront inclure notamment la restauration du capital productif caprin et capitaliseront, en outre, sur les interventions de la Composante 1 relatives aux services de santé animale, aux normes de production et à la production fourragère et d'aliments.

Chaînes de valeur pêche et aquaculture

30. **Observations.** La mission note l'existence de plusieurs chaînes de valeur sur le littoral du lac Tanganyika, notamment celle du Mukeke (ou Mikebuka) congelé et du Ndagala transformé. Ces filières souffrent cependant de l'absence d'une chaîne de froid continue, ce qui affecte la qualité du produit congelé, diminue sa valeur et limite les opportunités de commercialisation (marchés, hôtels et restaurants). Le secteur est caractérisé par une mauvaise gestion des ressources piscicoles avec un contrôle inexistant et la persistance de pratiques non durables prohibées, notamment la mauvaise exploitation des zones de frayère. Les pertes post-récoltes sont substantielles (estimées à 20.000 tonnes annuellement) et les techniques de séchage et de transformation sont rudimentaires et entravent la qualité du produit final.

31. La pisciculture dans les provinces du Sud-Kivu et du Tanganyika est peu développée, en dépit du potentiel évident. La principale contrainte est le manque de centres d'alevinage. Les rares étangs existants sont exploités de manière extensive avec des rendements très faibles et un grand nombre d'étangs dans la région est abandonné, notamment dans la plaine de la Ruzizi.

32. **Recommandations.** La mission recommande le renforcement de la chaîne de froid, la formation et sensibilisation des groupements de mareyeuses, la promotion de fours de fumage améliorés, l'introduction de séchoirs plus efficaces (exemple tanzanien), le développement de l'emballage sous vide et le renforcement des services nationaux chargés du contrôle sanitaire. Cet ensemble de mesures permettra d'augmenter la durée de vie, la qualité et donc la valeur des produits. Il est également recommandé de prohiber certains engins de pêche comme la senne de plage et le filet maillant mono-filament. Afin de rendre la gestion efficace, le programme capitalisera sur les expériences dans le domaine de la surveillance d'autres projets pour intensifier le contrôle sur le lac. Des outils de financement pourront être inclus afin de remplacer les engins de pêche illégaux par les engins autorisés. Afin de protéger les frayères en particulier et la biodiversité halieutique en général, le projet veillera à instaurer des parcs aquatiques dans les zones vulnérables.

33. Concernant la pisciculture, des centres d'alevinage pourront être établis (par exemple à Uvira et Kalemie) et la station piscicole de Bukavu pourra être renforcée. Conformément à la convention pour la gestion du lac Tanganyika, des espèces autochtones seront promues. Les instituts impliqués dans la recherche seront soutenus afin de conduire des expérimentations d'élevage et de formules alimentaires.

Conflit et sécurisation foncière

34. **Observations.** La mission note qu'au cours de l'année à venir, le projet devra prendre en

compte la possibilité d'une aggravation des tensions et de la violence consécutive dans les territoires d'Uvira et de Fizi. Au cours du mois passé, la Plaine de la Ruzizi a connu une forte augmentation des tensions intercommunautaires avec l'influx de réfugiés Burundais (estimés à environ 5.000 ménages) consécutif aux violences électorales récentes. Cet afflux de réfugiés en provenance du Burundi est également perçu par une certaine frange de la population comme un renforcement démographique d'une partie de la population, avec pour conséquence, une pression supplémentaire sur les ressources foncières et en eau, ainsi qu'une menace potentielle. Malgré les efforts des *Comités de Concertation Intercommunautaires* (CCI), les négociations entre les groupes avancent très difficilement. Si la situation au Burundi devait s'aggraver et les flux de réfugiés augmenter, ces tensions pourraient déboucher sur davantage de violence comme observé par le passé. Une autre crainte exprimée par beaucoup d'interlocuteurs est la mobilisation sur base ethnique dans le cadre des élections locales, provinciales (prévues pour octobre/novembre 2015) et nationales (en 2016), et dont les résultats pourraient conduire à des troubles civils importants.

35. Un tel contexte requiert de la prudence dans la mesure où des interventions agricoles de grande échelle peuvent être perçues comme favorisant certains groupes ethniques. Un tel projet qui inclut la mobilisation de larges ressources foncières et hydriques, pourraient créer des tensions supplémentaires dans la plaine de la Ruzizi et à Fizi.

36. Malgré ce contexte conflictuel, la province du Sud-Kivu présente des expériences d'enregistrement local des droits fonciers réalisés à bas coût qui semblent avoir un effet apprécié par les usagers. L'impact recherché est de clarifier les droits sur la terre sans remettre en cause l'autorité coutumière sur la terre. Les premiers résultats obtenus dans deux chefferies autour de Bukavu, avec l'appui de la Coopération suisse et d'ONG congolaises spécialisées ouvrent des perspectives intéressantes qu'il serait possible d'étendre dans les zones d'intervention du projet.

37. **Recommandations.** La formulation du projet a intégré de bonnes pratiques qu'il s'agirait de renforcer et d'élargir : (i) l'intégration des acteurs spécialistes dans la gestion des conflits lors de la sélection des zones d'intervention ; et (ii) la proposition d'activités intégratrices qui pourront avoir un impact positif pour l'ensemble des différentes communautés d'une manière équitable afin de créer des dynamiques de dépendance constructives entre les Barundi et les Bafulero dans la plaine de la Ruzizi, et les Babembe et les Banyamulenge dans le territoire de Fizi.

38. Afin de renforcer la prise en compte de la dimension conflit dans le projet, il est important (i) d'inclure dans le Comité de Préparation du Projet des acteurs locaux tel que ADEPAE qui coordonne les cadres de concertation intercommunautaires (CCI) dans la Plaine et à FIZI ; (ii) de recruter un consultant local pour appuyer les dernières étapes de la formulation du projet au niveau du bureau du ministère de l'agriculture avec une expertise en gestion et mitigation des conflits aussi bien qu'en agriculture et (iii) considérer une coordination des activités du projet avec celles faites sous le plan prioritaire provincial de stabilisation, notamment l'ISSSS/STAREC. Le projet bénéficiera de l'appui de la facilité mise en place par la Banque mondiale pour la mitigation des conflits (*Great Lakes Region Conflict Facility, GLRCF*).

39. Les expériences de sécurisation foncière menées autour de Bukavu doivent être évaluées de manière plus détaillée. Les études de préparation du schéma directeur pourront se baser sur ces expériences. Elles pourront également apporter une plus grande attention aux anciennes concessions agricoles dont certaines pourraient faire l'objet de médiations foncières pour

permettre un développement de l'agriculture familiale et de l'investissement agricole.

Environnement

40. **Observations.** La mission a confirmé la pertinence des investissements potentiels dans le domaine forestier, la protection environnementale, la gestion de paysages, et la conservation de la biodiversité. Toutefois, depuis la dernière mission, le Comité provincial de préparation n'a pas été en mesure d'avancer dans la définition thématique et géographique des investissements. Il a été proposé lors de la mission de préparer des termes de référence pour un contrat spécifiquement orienté sur la préparation des investissements environnementaux et forestiers du Programme.

41. Des discussions ont eu lieu sur des activités de reboisement. Afin d'assurer la durabilité des investissements, il serait important d'intégrer la bonne gestion des plantations avec des bénéfices financiers tangibles tels que les produits agro-forestiers, les arbres fruitiers et le charbon de bois. Tout comme pour le développement des chaînes de valeur, les programmes de reboisement devront faire également face au manque d'électricité, à l'absence de routes de desserte de bonne qualité, et aux problèmes de sécurité foncière.

42. **Recommandations.** Il a été convenu que, d'ici la fin juin 2015, l'équipe environnementale du Comité de préparation finalise les TdR pour démarrer le processus de recrutement avec l'appui de la Banque mondiale. Le potentiel à plus long terme de rémunérer le carbone séquestré dans les forêts en association avec les projets de REDD+ pourra être exploré. Il est prévu qu'une partie des investissements soit financée par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) suivant des arrangements à préciser.

Nutrition

43. **Observations.** Dans la province du Sud-Kivu¹ et dans le territoire de Kalemie, ce sont respectivement 53 et 43 pourcent de la population d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition chronique. Le taux de malnutrition aiguë globale dépasse les seuils d'intervention dans 5 territoires sur 8 de la province du Sud-Kivu ainsi que dans le territoire de Kalemie. Cette situation résulte à la fois : (i) d'une ration alimentaire inadéquate en quantité et qualité causant une prévalence des certaines carences en micronutriments surtout la vitamine A, fer et zinc et (ii) l'insécurité alimentaire des ménages pendant la période de soudure. Les causes sous-jacentes incluent l'insuffisance des services de santé, le faible taux d'assainissement et des ménages où les femmes sont chef de famille du fait de la pauvreté et du chômage. La malnutrition demeure une des causes sous-jacentes majeures de la mortalité infantile et maternelle.

Recommandations. La nutrition sera intégrée dans les activités du programme à travers une double approche. Des actions spécifiques seront proposées pour chacune des chaînes de valeur telles que la promotion de cultures de contre-saison pour améliorer la disponibilité d'aliments sur l'année et diversifier les régimes alimentaires (riz) et la possibilité d'utiliser le lait pour la transformation locale de qualité et diversifiée (lait fouetté, fromage artisanal, yaourt, etc.). Pour l'ensemble des chaînes de valeur, le Programme renforcera le rôle des femmes au sein des structures coopératives et fera la promotion des technologies libérant du temps et augmentant la qualité des produits.

¹ Enquête territoriale datée 2013

44. Un accent sera mis sur le développement de chaînes de valeur à haute valeur nutritive (maraichage, légumineuses, etc.) à travers une dynamique communautaire. Les activités suivantes sont proposées : (i) actions d'éducation et de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène; (ii) distribution de paquets technologiques pour la diversification agricole et le petit élevage conjugués avec des formations en bonnes pratiques agricoles et la multiplication de semences maraichères ; (iii) installation de jardins potagers au sein des écoles, cases et/ou dans les centres de santé communautaires ; (iv) promotion de l'agroforesterie communautaire avec l'introduction d'arbres fruitiers; (v) aménagement de points d'eau potable et (vi) expérimentation et diffusion de variétés bio-fortifiées.

45. Le Programme pourrait également contribuer à (i) renforcer la collaboration entre pays et élaborer des documents de référence pour la planification dans le domaine de la nutrition ; (ii) mettre en place des actions de sensibilisation et formation multisectorielle ; (iii) appuyer l'opérationnalisation du Plan Stratégique de Nutrition (PSN) ; (iv) redynamiser les comités multisectoriels de nutrition, les relais communautaires et les services de vulgarisation du ministère de la santé et de l'agriculture dans les deux provinces; (v) renforcer les capacités des services techniques sur les méthodologies d'enquêtes nutritionnelles en coordination avec les autres agences et (vii) faire le suivi d'indicateurs nutritionnels à court, moyen et long termes.

Vulgarisation et recherche

46. **Observations.** La vulgarisation et le conseil agricole sont essentiellement fournis par les ONG internationales et nationales avec des approches diverses. Le système public est caractérisé par un personnel vieillissant peu formé néanmoins utilisé par ces mêmes ONG. La majorité des interventions consistent en la distribution de matériel végétal amélioré à petite échelle. Ces interventions et le contexte plus général du secteur ne favorisent pas le développement d'une industrie semencière privée. Il existe plusieurs acteurs dans le domaine de la recherche agricole. Les institutions publiques nationales (INERA, universités) ont des moyens limités. Les centres de recherche internationaux (IITA, CIAT, ...) sont davantage dynamiques et capitalisent sur des connaissances issues de leur large réseau d'entités nationales. Des organisations de producteurs existent mais elles sont souvent informelles, peu structurées et ont été créées selon les besoins des différents projets.

47. **Recommandations** : En matière de vulgarisation, une étude sur les différentes approches et méthodes de vulgarisation ainsi que sur les taux d'adoption et de diffusion des différentes variétés promues ces dernières années devra être conduite pour identifier les approches les plus efficaces (coût/impact). Sur cette base, le Projet pourra adopter des approches complémentaires pour les différentes chaînes de valeur. (Pour le riz : champs-école-paysans (CEP), adaptés à un nombre limité de producteurs et déjà expérimentés dans la zone par la FAO ; pour l'élevage : « fermes pilotes »² pour la diffusion d'innovations autour de l'intensification, approche de Médecins Sans Frontières-Belgique pour la santé animale; pour la pêche/aquaculture : approche focalisée sur la gestion durable des ressources halieutiques ; et pour les cultures complémentaires : approche centrée sur l'introduction et la diffusion des semences et boutures améliorées combinée à des champs de démonstrations comme déjà pratiqué par les ONG actives dans la zone sur une base communautaire. Dans l'ensemble des filières, une attention particulière devra être portée sur

² Innovations telles que les pâturages améliorés, la conduite du troupeau, la transformation du lait, etc.

la rentabilité des techniques promues pour les producteurs. Une stratégie de communication et de partage des connaissances sera développée avec des outils de diffusion à grande échelle, interactifs, répondant aux besoins des producteurs et à faible coût (radios communautaires en langues locales avec séances de questions-réponses). Enfin, afin de garantir les retombées nutritionnelles de la production agricole, il sera nécessaire d'établir des liens étroits entre les services de vulgarisation et les services de santé.

48. Dans le domaine de la recherche, le projet contribuera à la mise en place de programmes de recherche cohérents entre centres internationaux, nationaux et universités et à la diffusion de leurs résultats auprès des producteurs. L'INERA bénéficiera d'un appui institutionnel sur la base d'un diagnostic approfondi (nombre et qualification du personnel scientifique, équipement de la station de Mulungu, situation financière). L'IITA pourrait fournir l'assistance technique sur la base d'un protocole d'accord qui sera établi avec le projet. Des activités de soutien au SENASEM et aux agri-multiplicateurs performants seront développées et soutenues pour la relance de la filière semencière et la promotion d'une production semencière privée.

49. Le projet appuiera également le renforcement des capacités des organisations de producteurs qui existent dans la zone du projet ainsi que la Fédération des Organisations des Producteurs agricoles du Congo-Sud-Kivu (FOPAC-SK). Une analyse-diagnostique de la situation des organisations de producteurs devra être menée avant d'envisager tout appui.

Parcs agro-industriels (PAI)

50. **Observations.** Ce module d'investissements pour le développement de parcs agro-industriels poursuivra le double objectif (i) d'augmentation et de diversification de la production et de la productivité agricole de petits producteurs et (ii) de mise en relation des producteurs avec les marchés d'intrants et de consommateurs à travers l'établissement de partenariats publics-privés. Ainsi, la mission a eu des échanges avec les autorités et les différents acteurs au sujet du concept de parcs agro-industriels dans la zone du projet, particulièrement dans la plaine de la Ruzizi et autour de Kalemie. Ces échanges ont permis (i) de clarifier le concept de base de l'approche parc agro-industriel dans cette zone spécifique ; (ii) de s'accorder sur les critères de base pour la localisation de PAI ; (iii) de visiter des sites potentiels sur la base de la précédente mission de novembre 2014 et des récents développements et (iv) d'identifier les aspects liés au développement organisationnel et institutionnel pour la mise en place de parcs agro-industriels.

51. La mission a pu visiter les sites suivants avec leurs caractéristiques spécifiques selon leur potentiel par rapport aux différentes chaînes de valeur ciblées :

- (a) La zone de Bunyakiri, à 75 km de Bukavu, qui présente un potentiel énorme de production de manioc, avec ses nombreux défis en termes d'accès à des boutures de qualité, aux technologies de transformation et à des infrastructures de conservation, de même que l'enclavement des bassins de production, y compris les conditions de transport des produits vers les centres de commercialisation et de consommation.
- (b) La zone de Luvungi, à 40 km de Bukavu dans la plaine de la Ruzizi, important pôle de croissance pour le développement de la production rizicole, d'élevage et de produits

laitiers. Des investissements importants peuvent inclure l'accès aux intrants agricoles, la réhabilitation de routes de desserte agricole, les aménagements hydro-agricoles, le développement de l'énergie hydro-électrique, la promotion de plateformes agro-industrielles pour le riz, d'autres produits vivriers (manioc, maïs, ...) et la transformation de produits laitiers, ...

- (c) La zone d'Uvira, avec le développement potentiel de la pêche, la transformation des produits halieutiques, mais également de la production du riz et des produits laitiers. Les mêmes types d'investissements que pour Luvingi sont envisageables.
- (d) La zone de Kalemie avec la possibilité de développement d'au moins deux micro zones ciblant les chaînes de valeur du riz, de l'élevage et des produits de pêche et de l'aquaculture.

52. Pour toutes ces zones, la définition exacte des micro-localisations, les types d'investissements nécessaires (y compris irrigation, routes, micro-barrages, centres de stockage, équipements post récoltes, etc.), les organisations de producteurs existantes et autres informations critiques seront précisées par les différents comités de préparation du projet mis en place dans chaque territoire et à présent opérationnels. Les ateliers d'échanges avec ces comités tenus à Uvira, Bukavu et Kalemie ont permis de développer les outils et méthodes de collecte d'information à cet effet, lesquels ont été appropriés par les comités (voir Annexe 3).

53. A la demande du Gouvernement de la RDC, la mission, accompagnée du Conseiller du Premier Ministre, a visité un site potentiel de parc agro-industriel à l'endroit de Muhala. La visite s'est étendue à Lukombe situé à environ 70 km de Kalemie. Le site visité est très boisé (bordé par endroits de galeries de forêts primaires), éloigné de Kalemie et relié à la RN5 par une route de mauvaise qualité (RN33) dont la quasi-totalité des ouvrages sont à réhabiliter. De grandes étendues de terres bordent ce site sans que leur occupation ne soit toutefois connue. La mission a recommandé d'approfondir les prospections sur ce site et sur d'autres pour permettre une décision appropriée.

54. **Recommandations.** La mission a recommandé la mise en place d'une commission spécifique « PAI » au sein du comité de préparation du projet de Kalemie en vue d'approfondir et d'élargir l'exploration des sites. Cette commission devrait visiter en particulier, le site de Lwaminwa, proposé du fait de sa proximité avec Kalemie (30km), de son accès facile (RN5) et du voisinage d'une centrale électrique.

Financement des chaînes de valeur

55. Le financement des chaînes de valeur constitue un réel handicap pour le développement de ces dernières à cause de l'existence limitée d'institutions de financement des activités agricoles, d'élevage et de pêche. La mission a eu une séance de travail à Kalemie avec un groupe de microfinance constitué de 31 associations affiliées organisées en sous-groupes de 5 personnes pour un total de 1.325 femmes. Ce groupe d'épargne-crédit, dénommé GELOFAS/Tanganyika³, s'est constitué sans encadrement technique spécifique à la suite de notre mission d'identification

³ GELOFAS : Guichet d'Economie Locale des Organisations Féminines Agissant en Synergie

de novembre 2014. La mission était agréablement surprise de constater que GELOFAS a déjà ouvert un compte à la CADECO⁴ avec déjà un dépôt cumulé de près de US\$3.500 équivalent et un second compte auprès d'une banque primaire (TMB) avec un dépôt de US\$2.000. Cette initiative locale mérite d'être encouragée et soutenue, vu que ces groupes sont tous actifs dans activités agricoles, maraichères, de transformation et commercialisation du poisson et de commerce divers. La mission recommande d'étudier cette initiative de manière plus détaillée et d'identifier avec les bénéficiaires les besoins de soutien spécifiques envisageables dans le cadre du programme.

Arrangements institutionnels

56. La mission a discuté avec les autorités et les différents comités de préparation la nécessité de définir des arrangements institutionnels garantissant une mise en œuvre effective et efficiente du Programme. Il est suggéré le montage institutionnel suivant :

- un comité de pilotage au niveau national et un comité provincial de suivi-coordination ; la composition de ces comités reste à déterminer ;
- une unité légère de suivi-coordination au niveau national sous tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture, Pêche et Elevage ;
- une unité de gestion de projet dans chacune des provinces où sera exécuté le projet ;
- des partenaires et prestataires de services pour la mise en œuvre des activités sous forme de maître-d'ouvrage délégué ou de maîtrise d'œuvre ;

57. La mission a également discuté la nécessité d'avoir une structure régionale de coordination entre les pays faisant partie du programme régional, notamment pour l'instant le Burundi et la RDC. Une réflexion a été émise autour des institutions sous régionales telles que la CEPGL, l'Autorité du Bassin du Lac Kivu et de la Ruzizi (ABAKIR), l'Autorité de la gestion du lac Tanganyika. Une étude profonde devra être faite en vue de trouver l'institution la plus appropriée pour jouer ce rôle de coordination régionale du programme.

IV. PROCHAINES ETAPES / ENGAGEMENTS CONCLUS

58. Le tableau ci-dessous présente les prochaines étapes immédiates ainsi que les dates limites de réalisation.

	Actions	Responsabilité	Date limite
1	Détermination des caractéristiques des deux sites de Muhala et Lwaminwa (telles que disponibilité des infrastructures de base (routes, eau, énergie, étendues et occupation des terres, droit de propriété, etc.)	• Commission établie sous le Comité provincial du projet de Kalemie	15 juin 2015
2	(i) Identification de zones de production précises et investissements associés sur la base des matrices discutées lors des ateliers (voir	• Comités de préparation (Uvira, Fizi,	30 Juin 2015

⁴ CADECO : Caisse générale d'épargne du Congo

	annexe 3) ; et (ii) des propositions d'arrangements de mise en œuvre et l'identification de chaque partenaire	Bukavu et Kalemie)	
3	Recrutement du Cabinet en charge de l'élaboration du Schéma Directeur	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement • Banque mondiale 	15 Juillet 2015
4	Préparation des TdR pour les études de sauvegarde environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement • Banque mondiale 	15 Juillet 2015
5	Conduite de l'étude sur les mécanismes appropriés pour le financement des chaînes de valeur	<ul style="list-style-type: none"> • Banque mondiale/IFC • Gouvernement 	15 Juin 2015
6	Préparation des TdR, recrutement d'un consultant et conduite de l'étude sur les filières maraichères	<ul style="list-style-type: none"> • Banque mondiale/FAO • Gouvernement 	Juillet 2015
	Recrutement de 2 experts à Bukavu et Kalemie pour accompagner la préparation du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement (PARRSA) 	Juillet 2015
7	Recrutement consultants pour réalisation des études de sauvegarde environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement 	Août 2015
8	Conduite du système de Sélection participative des variétés pour la chaîne de valeur Riz	<ul style="list-style-type: none"> • Banque mondiale • Comités de préparation 	August 2015
9	Finalisation des études de conflits dans les zones de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Banque mondiale 	Septembre 2015
10	Diagnostic institutionnel de la station INERA de Mulungu	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement 	Septembre 2015
11	Mission de pré-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Banque mondiale 	Novembre 2015

V. ACCES PUBLIC A L'INFORMATION

59. Dans le cadre de la Politique de la Banque mondiale en matière d'Accès à l'Information, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010, les autorités ont confirmé que l'Aide-mémoire de la présente mission pourra être divulgué publiquement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

No.	NOMS	INSTITUTION	FONCTION
Bukavu			
1	Prof. Gabriel Kalonda	Gouverneur adjoint	Gouvernorat
2	Adolphine Muley	MINAGRI	Ministre Provincial
3	Birali Jennifer	MINAGRI	Directrice de cabinet
4	Adelaïde Bi Feza	Ministère de l'Environnement	Conseillère
5	M. Lutombo Yogolelo	Mairie de Bukavu	Maire
6	Biringanine Bulakali	Inspection Provinciale du Développement Rural	
7	Dr. Vincent Muhigirwa	Inspection Provinciale de l'Agriculture Pêche et élevage	Coordonnateur N2 Afrique IITA
8	Gabriel Dunia	IITA	Coordonnateur National P4P
9	Emmanuel Bahati	ICCO/AGRO FOCUS RDC	Directeur
10	Jean Marie Sanginga	IITA	Chargé d'Etude Pêche
11	Rudahara Nra'ka	IITA/SARD-sc	Professeur/ Agronome
12	Espoir Bisimwa	UCB	Youth Program IITA
13	Grace Kahasha	IITA/IKYA	Chercheur Agronome
14	Bahiga Jacky	MINAGRI	CB DIVI PLAN Secteurs Productifs
15	Marc Maheshe	MINAGRI	Expert Bureau d'Etudes
16	Bahiga Jacky	MINAGRI	Research Associate
17	Jacques Kamiringa	MINAGRI	Conseiller
18	Franz Siliovosul	FAO	Coordonnateur National, P4P
19	Espoir Bagula	UEA	Coordonnateur
20	Dr. Antoine K. Lubobo	HARVEST/PLUS	Coordonnateur
21	Byakombe Myazambi	SENASEM	
22	Kenge Basimike Freddy	VECO /Développement Rural	Chargé de Programme

No.	NOMS	INSTITUTION	FONCTION
23	Sylestre Lueca Badibanga	VECO	Logistique VECO
24	Raphael Amisi	VECO	Président du CA
25	Dr. Dowiya Nzaweze	INERA	RAF/ADMIN. Financier
26	Sami Olame	FOPAK Sud-Kivu	Coordinateur
27	Sylvain Mapatano	DIOBASS	coordonnateur
28	Michel Mombo	Fondation Louise Munga	Chef de Division Provinciale
29	Bisimwa Mondo	ENERGIE	PARSEC
30	Tangania Shikoto	EBABI-FIZI	Expert
31	Prince Wilonga	CPEDD/SK	CPEDD Coordonnateur a.i.
32	Claude Kihigiso	CPEDD/SK	Inspecteur Agricole
33	Yves Mungura	IAT/UVIRA	Program Manager
34	Prince Kalenga	ZOA int UVIRA	Chef de Cellule
35	Molisho Selemani Yav	Service Plan	Consultant
36	Esperance Binyuki Nyota	EUFA	Consultant
37	Claude Kahigiso	CPEDD/	Head of Office
38	Bruce Laba	USFB	Secrétaire Exécutif
39	Fiston Maheshe	----	Journaliste
40	Gustave Musimbi	RTNC	Conseiller
41	Dieudonné Mupanda		Coordonnateur
Uvira			
1	Buloze Aboneka	CARG-UV	Chargé des Communications
2	Bruce Lafia	Vétérinaires Sans Frontières	Chef d Mission
3	Asende Isilumbwe	Ministère des RHE	Chef d'Antenne Energie
4	Alexis Minadi	MINAGRI	Chef de Cellule PSA
5	Marie-Thérèse Cimanuka	ZOA	Program Manager
6	Kasindi Asumani	Ministère de l'Environnement	Superviseur

No.	NOMS	INSTITUTION	FONCTION
7	Louis Omari Ndela	ADAF	Directeur
8	Michel Mombo	Fondation Louise Munga	Délégué
9	Janganya Shikoti	EBABI-FIZI	Coordinateur
10	Muisho Selemani Yav	Ministère du Plan	Chef de Service Plan
11	Kasukulu Shabani	Ministère du Dév. Rural	Sec. Rapporteur
12	Omari Bale Ebenga Ndume	COODAF	Chargé de l'Administration
13	Jacob Ebengo Kayembe	REPROVIDE/ Malinde/Fizi	Coordonnateur
14	Misau Abumba Amidy	Ministère des Affaires Foncières	Sec. Aff. Foncières
15	Mwenebatu Ramazani	FEC/ Fizi	Vice-Président
16	Yoba Wa Esse Michael	COOPABU/ Malinde/Fizi	Sec. COOPABU
17	Idryssa Wasesa Ally	Radio Le Messenger	Journaliste
18	Bulambo Jolly	DSI	Chargé d'Etudes
19	Byakombe Mayamba Jonathan	SENASEM	Coordonnateur Provincial
20	Henry Fatake	Territoire d'Uvira	Chef du Bureau
21	Mudherwa	Territoire d'Uvira	Protocole
22	Eric Mwandike	Ministère du Plan	Secrétaire Particulier
23	Djumapili Malega	Ministère des Affaires Foncières	Conservateur
24	Jérémie Mahungu	CNPD/ ONG	Vice-Président
25	Mandela Shemitere	UEFA	Chef d'ANtenne
26	Ebongya Gustave	DVDA	Technicien
27	Jean Bashombe	Ministère du Plan	Coordonnateur de la Cellule Terr. Plan
28	Mukuwinua Tusembela	PASK et CEFAROP	Président
29	Prince Kalenga	ZOA Uvira	Program Manager
30	Yves Mungura	IAT/ Uvira	Inspecteur Agricole

No.	NOMS	INSTITUTION	FONCTION
31	Elise Nyandinda	COOPA/ Uvira	Animatrice
32	Godelive Lugambo	UPF/ Uvira	Membre de la Societe Civile
33	Pasteur Kiza Muhato	FEC	2 ^{ème} Vice-Président
34	Mionda Lucelu François	COODAF/ Fizi	Animateur
35	Déo Musafiri	ADEPAE	Ass. Programme
36	Prosper Lufungula	Affaires Humanitaires	Chef d'Antenne
37	Kenge Basimike Freddy	Ministère du Dév. Rural	Génie Rural et Hydraulique Rurale
38	Bruno Bitondo	APEC/ HADEC	Consultant en Dev.
39	Mugozi Daly	COOPEKAS	Gérant
40	Makuba	COOSOPRODA	Gérant
41	Ruzigama Bitahwa	COOPRU	Président
42	Mukeba wa Rusakiza	COOSOPRODA	Président
43	Eustache Ndasima	SOPADI	Chef des Projets
44	Stéphane Bisinyanza	Environnement	Contrôleur des Forêts
45	Victor Muzirigera	Dev. Rural	Inspecteur
46	Augustin Kubabezaba	DVDA	Coordonnateur Provincial
47	Tamambele OzoKalemie	DVDA	Ingénieur Terr. Fizi
48	Adolphine Muley	GOUPRO	Coordonnatrice
49	Aimée Byamungu	IFDAP	Assistante
50	Mangaliwa Kanozi	Société Civile	Président
51	Bitahwa	AID	Coordonnateur
52	Claude Kahigisho	Environnement	Coordonnateur a.i
53	Walikongo Fiston	CTS	Animateur
54	Santa Safari	RTNC	Reporter
55	Buloze Abone	CARG	Chargé de Communication
56	Kabindula Mulumba Samuel	COOPA/ Fizi	Gérant

No.	NOMS	INSTITUTION	FONCTION
57	Djumapili Malega	Ministère des Affaires Foncières	Conservateur
58	Jérémie Mahungu	CNPD	Vice-Président
62	Boboto Louis		AT
63	Patrick Mze	Ministère du Plan	Ministre Provincial du Plan
64	Milenge	Territoire de Fizi	ATAA/ Uvira
66	Dieudonné Mupanda	MINAGRI	Conseiller en Dév.
67	Bisimwa Mondo	Ministère RHE	Chef de Division
68	Biringanine	Ministère du Dév. Rural	Inspecteur
70	Vincent Muhigirwa	IPAPPEL	Inspecteur Provincial Agri
71	Mugozi Daly	Plaine Ruzizi (Runingu)	Eleveur
Kalemie			
1	Gaspard Mukalay Banza	Commissaire de District	
2	Crispin Ilunga	Division Plan Kalemie	Chef de Division
3	François Nkulu Kiyabo	Prés. COMM SCE. APPUI	Président
4	Muloko Daddy	CRESANU	Président
5	Rosette Kasongo	C.P.F.E	Résident
6	Jean Paul Yuhe	C.A.D	Secrétaire
7	Caleb Ramazani	JIPE MOYO/A.J.M	Présidente
8	Saleh Kaiko	AMAKAD	Présidente
9	Safi Kitenge	AMAKAD	Vice-président
10	Kitungano Chantal	A.E.F.A	Présidente
11	Kitenge Nestor	I.F.A.D.I	Président
12	Kipampe Euphrasie	DYFPAD	Présidente
14	Mwilambwe Sylvie	CAD	Gérante
15	Musamba Pendelilo	CADECO	Coordonnateur
16	Michel Kipuya	CADECO	Inspecteur de District

No.	NOMS	INSTITUTION	FONCTION
17	Mpande Sophie	R PRAP	Expert en Nutrition
18	Régine Tshilanda	FDES	Présidente
17	Jeanne Musau	VISOF	Présidente
19	Yunga Gorgette	P.D.F.KA	Présidente
20	Safi Séraphine	R.E.F.E.C.O	Présidente
21	Kakambu Pauline	AMCKA	Présidente
22	Thérèse Kabedi	ASDI	Président
23	Safi Kalombo Françoise	--	--
24	Sebastien Kitenge	GELOFAS/ADIPET	Chef d'agence
25	Ir. BANZA Kabulo Augustin	IPAPEL/DISTRICT	Administrateur de Territoire
26	Mpyana Wa Kasongo	CPFE	Chargé des renforcements des capacités
27	Chensi Nyembo	A.F.C	Présidente
28	Kabinda Kabila	Village Lukombe	Chef de village
29	Pamphile Mutanga	Mugonda	Chef de groupement
30	Hatari Hilonda Godfrois	Tumbwe	Secrétaire Chefferie
31	Mayanga Moke Bienvenu	Village Muhala	Ched de village
Kinshasa			
1	Hubert Ali Ramazani	MINAGRI	Secrétaire Général
2	Libendele Lobuma	Présidence de la République	Conseiller Principal
3	David Bugeme	Primature	Conseiller
4	Alfred Kibangula	PARRSA	Coordonnateur National
5	Gabriel Kombozi	MINAGRIPEL	Directeur Aquaculture
6	Michel Disonama	FAO	Assistant Représentant
7	Adolphe Fika	MINIDER	
8	Justin Kaziamba	Budget	SG

No.	NOMS	INSTITUTION	FONCTION
9	Benoit Pembe Nsiese	MINPLAN	DSP
10	Jean Jacques Tshiyoyi	PARRSA	
11	Jacques Nkiosili	PARRSA	Passation des Marchés
12	Constant Bala	PARRSA	RAF
13	Ali Yumbi	PARRSA	
14	Kisimba Jean	MINAGRIPEL	Conseiller
15	Fumukani Bangu	Ministère du Genre	
16	Elisabeth Mutanda	MINIDER	SVHR
17	Robert Ngonde	MINAGRIPEL	SNSA
18	Claude Ruhimbasa	MINAGRIPEL	DP
19	Marcel Ndoko	FAO	
20	Potien Muteba	MINIDER	
21	Charles Mikwari	ITPR	SG
22	Jean-Baptiste Say Inzakani	SG	Min. Finances

ANNEXE 2: DESCRIPTION DETAILLEE DES COMPOSANTES

a) *Axes d'intervention pour la Composante 1 : Structuration des filières ciblées et appui à la production (riz, lait, et pêche)*

Sous-composante 1.1 : Développement des chaînes de valeur et de la production

1. **Interventions par chaîne de valeur.** Les axes d'intervention recommandés par la mission diffèrent pour chaque chaîne de valeur du fait de leurs caractéristiques spécifiques. Ils prennent en compte des aspects contingents tels que la durée du Programme, les capacités locales et les risques potentiels (sécuritaires notamment) qui conditionnent l'effectivité, l'impact et la durabilité des interventions.

2. Pour la filière rizicole, les axes prioritaires identifiés lors de la mission sont l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la qualité à travers la promotion de nouvelles techniques et technologies de production et de conservation/transformation selon des approches de démonstration en milieu paysan, l'amélioration de la maîtrise de l'eau (aménagement hydro-agricoles). Les activités pourraient inclure : (i) l'introduction de nouvelles variétés appréciées par les consommateurs et susceptibles de concurrencer le riz importé ; (ii) le renforcement des capacités de quelques organisations de la plaine autour de la production et la distribution des semences de qualité afin d'en diminuer le prix et d'améliorer la disponibilité ; (iii) la réhabilitation et la construction d'aménagements hydro-agricoles avec comme préalable la mise en place des comités de gestion d'eau dans tous les périmètres irrigués ; (iv) la facilitation de l'acquisition des équipements de capacité moyenne (batteuses, etc.) et de l'accès aux engrais (boutiques, petits sachets) ; (v) la formation des agriculteurs sur les techniques et technologies de production (gestion intégrée des maladies et des ravageurs, utilisation rationnelle des engrais et pesticides, compostage, *climate-smart agriculture*, etc.); et (vi) l'amélioration de l'offre de services de vulgarisation et de formation sur les techniques culturales adaptées. En termes de diffusion et partage des connaissances techniques, l'approche préconisée pour la filière riz est celle des champs-école paysans (CEP).

3. Pour les filières de production animale, le Programme aura une **approche différenciée en intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour la production laitière et de viande bovine alors que les autres chaînes seront traitées principalement sous l'angle productif à travers des interventions transversales** (champs-école élevage et santé animale). Au niveau du lait et de la viande, le Programme se concentrera sur la mise en place des bases pour le lancement d'une filière laitière afin d'assurer dans le futur la production de produits de qualité, à des prix compétitifs et répondant aux attentes des consommateurs. Pour l'ensemble des chaînes, il s'agira plus particulièrement : (i) d'assurer des campagnes de vaccinations régulières et créer des conditions pour que les éleveurs aient accès à des soins vétérinaires à travers la mise en place de réseaux d'Agents Communautaires en Santé Animale (ACSA) sous la supervision de vétérinaires (publics et/ou privés) sur le modèle burundais et en association avec des pharmacies privées conventionnées; (ii) d'encourager la production d'aliments de bétail et la production fourragère ; (iii) d'améliorer le potentiel génétique des animaux sur place soit à travers l'importation de géniteurs améliorés, soit à travers l'insémination; (iv) de renforcer les capacités techniques des éleveurs à travers des champs-écoles élevage déjà expérimentés au Burundi et dans d'autres pays en Afrique ; et (v) renforcer les organisations d'éleveurs sur les questions de commercialisation,

de la gestion et des services fournis à leurs membres (transformation, transport, packaging, accès aux intrants, etc.).

4. Pour la filière pêche et pisciculture, les interventions devront capitaliser sur les leçons apprises et les acquis (données, infrastructures) du PRODAP financé par la Banque Africaine de Développement. Les axes d'interventions proposées sont les suivants : (i) surveillance des pêches sur la base des succès enregistrés au Burundi par le PRODAP (fédération de pêcheurs en collaboration avec autorités publiques) et en partenariat avec les autres pays riverains ; et (ii) appui à la relance de la pisciculture autour des bassins piscicoles préexistants avec un accent sur l'approvisionnement en alevins (d'espèces autochtones), la production de la nourriture pour les poissons ainsi que la formation et démonstration au niveau d'étangs « modèles » situés dans des endroits stratégiques (accessibilité, proximité avec marché de consommation, etc.) pour vulgariser les différentes méthodologies d'élevage et de reproduction des espèces. Les instituts de recherche seront associés pour des expérimentations en reproduction et en préparation des formules de nourriture. Sur la base de ces premiers résultats, de nouveaux étangs pourront être aménagés avec un travail de préparation des pisciculteurs en amont (aspects soft) : sélection des sites, choix des espèces, quantité de nourriture, coûts de production, entretien des étangs, etc. Le fonds de préparation pourra financer une étude sur les formules d'aliments améliorés pour l'élevage d'alevins du tilapia géant *Oreochromis tanganyicae* par l'Institut Supérieur Pédagogique à Bukavu.

5. Pour les filières manioc, haricot et maïs, la mission préconise d'intervenir en priorité sur les aspects de R&D et de diffusion à large échelle de variétés améliorées ainsi que la promotion d'itinéraires techniques plus intensifs autour de la gestion intégrée de la fertilité des sols et des maladies et ravageurs (rotations, associations, compostage, fumure, etc.). Des technologies et approches telles que celles promues dans le projet CATALYST d'IFDC pourraient être répliquées. Les liens avec la recherche devront être renforcés puisque de nombreux programmes de recherche existent pour ces spéculations.

6. Pour la filière fruits et légumes, la priorité est la diversification des systèmes culturaux et des régimes alimentaires des populations. Le Programme devra inclure un travail en amont de sélection d'une ou deux cultures par zone prenant en compte à la fois la demande des consommateurs, la valeur nutritionnelle des produits, la disponibilité au long de l'année et les aptitudes agro-pédo-climatiques des zones et micro-zones ciblées. Tous les aspects de la chaîne de valeur devront ensuite être pris en compte afin de garantir l'efficacité, l'impact et la durabilité de l'intervention, notamment les questions d'accès aux semences, les itinéraires techniques, les traitements post-récoltes et la commercialisation.

7. **Interventions transversales.** Concernant le secteur semencier, le Programme pourrait inclure les actions suivantes : (i) la professionnalisation d'agri-multiplicateurs sur la base de plan d'affaire réalistes et d'une stratégie de clientélisation claire (vente de semences en dehors des projets) ; (ii) renforcement du SENASEM à travers un protocole d'accord qui pourrait inclure la réhabilitation d'infrastructures, l'équipement du laboratoire, la formation des inspecteurs et techniciens, voire l'établissement d'antennes dans les zones d'intervention pour faciliter le suivi des producteurs semenciers. Il devra être conditionné par des résultats clairs qui devront être évalués par une partie tierce et (iii) la création d'un mécanisme qui permette un échange d'informations sur les besoins en semences des différents acteurs pour qu'un minimum de planification de la production de semences soit possible tant au niveau de la recherche (INERA) qu'au niveau des agri-multiplicateurs.

8. En matière de d'accompagnement technique des producteurs, des approches distinctes pourront être adoptées selon la chaîne de valeur considérée. Elles sont incluses dans les paragraphes ci-dessus pour chaque filière. Avant le début de la mise en œuvre du Programme, il sera nécessaire de conduire une évaluation des interventions passées pour en estimer le coût, le nombre de personnes touchées et leur impact. A noter que les actions d'accompagnement technique et de diffusion des connaissances toucheront également les chaînes de valeur de la sous-composante 2.3

9. Dans le domaine de la recherche agricole, les actions suivantes : (i) fourniture par l'INERA/Mulungu de semences de base des variétés certifiées aux agri-multiplicateurs dans les zones d'intervention (riz, maïs, arachide, haricot, niébé, clones de manioc certifiées par le SENASEM, matériel végétal pour plantes et arbres fourragers) ; (ii) la formation des agents encadreurs de base et des agri-multiplicateurs en techniques de multiplication des semences en collaboration avec SENASEM. La Composante 3 inclura le renforcement de l'INERA pour la mise en œuvre de (i) et (ii), le renforcement des liens entre INERA, universités et centres internationaux de recherche et l'établissement de liens étroits entre les stations de recherche et universités de la RDC et du Burundi (voir Composante 3).

10. Pour les interventions au niveau de l'organisation des producteurs, le Programme se concentrera sur le renforcement des structures existantes afin qu'elles se professionnalisent notamment autour de l'approche chaîne de valeur. Il s'agit de dépasser le stade de la production en intégrant les dimensions de création de valeur ajoutée, marketing, gestion des stocks, comptabilité, etc. Des échanges seront organisés au niveau régional et international et la FOPAK-SK pourrait être renforcée dans les services rendus à ses membres.

Sous-composante 1.2 : Développement des infrastructures rurales

11. Investir dans les infrastructures devrait être une priorité absolue du programme, faute de quoi le reste des investissements dans la relance agricole risque de n'aboutir à aucun résultat tangible. L'état actuel de l'infrastructure dans cette partie de la RDC est tel que c'est clairement le principal facteur limitant le développement d'une agriculture commerciale. Cela inclut: (i) les routes et pistes de desserte rurales pour désenclaver les bassins de production ; (ii) l'énergie : électrification rurale, microcentrales ; (iii) la réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles (AHA) et (iv) l'hydraulique rurale. L'approche du Programme doit identifier et établir des priorités dans les besoins par type d'infrastructure et par zone d'intervention sur la base de processus participatif, de dialogue et négociations entre communautés et acteurs (privés, publics) et de considérations technico-économiques pour s'assurer de la pertinence et de la durabilité des infrastructures (voir principe d'intervention 1).

Sous-composante 1.3 : Promotion du secteur privé et financement des chaînes de valeur

12. Trois types d'activités pourraient être inclus dans le programme : (i) un programme de renforcement de capacités, notamment entrepreneuriales, sur le modèle de ce que fait actuellement le Guichet d'Économie Locale (GEL)⁵ ; (ii) une assistance technique pour l'appui aux institutions financières (banques commerciales, institutions de microfinance, autres institutions) et le développement d'une stratégie de promotion de l'investissement dans l'agriculture (avec l'appui de la SFI et de MIGA) et (iii) l'appui au gouvernement dans la mise en œuvre de la politique de

⁵ GEL est une ONG créée en 2005 au Sud-Kivu avec l'appui de la Région Wallonne de Belgique et dont les métiers se résument en : (i) information et promotion, (ii) renforcement des capacités, (iii) appui-conseil en gestion, et (iv) financement des business plans.

développement de parcs agro-industriels selon une approche inclusive et prenant en compte les conditions spécifiques d'accès à la terre de cette zone.

13. Les mécanismes de financement du Programme devront être clarifiés lors de l'élaboration du manuel de mise en œuvre en différenciant : (i) le financement de biens publics et communautaires (routes, micro-barrages, adductions d'eau potable, AHA, etc.): financement direct par le Programme ; (ii) le financement d'actifs productifs pour des privés (équipements, animaux, etc.) : financement à travers des IMF, banques, système de *matching grant* ; (iii) le financement d'actifs productifs pour des groupes / coopératives ; (iv) le financement d'investissements et/ou de fonds de roulement pour des PME ; etc.

b) Axes d'intervention pour la Composante 2 : Renforcement de la cohésion sociale et développement territorial

Sous-composante 2.1 : Sécurité foncière et prévention des conflits

14. Cette sous-composante doit permettre de prendre en compte ces aspects de façon transversale dans le Programme, notamment au niveau de la Composante 1.

15. Les acteurs en charge de la mise en œuvre de cette sous-composante devront être impliqués en amont (phase de ciblage et de définition des interventions) et pendant la mise en œuvre de la Composante 1, notamment lors de la mise en œuvre d'activités ayant un impact sur les droits fonciers : aménagements hydro-agricoles, Parcs agroindustriels. Leurs interventions s'inscriront à deux niveaux : (i) des activités « soft » de préparation et d'accompagnement essentielles pour la construction du capital social autour d'enjeux productifs et au-delà afin d'assurer la durabilité des investissements et la pérennisation des impacts et (ii) des activités de sécurisation foncière communautaire et individuelle conçues sur la base des enseignements tirés d'expériences en cours dans plusieurs territoires du Sud-Kivu. L'enjeu est de parvenir à clarifier et à formaliser les droits sur le sol selon des méthodes d'enregistrement peu coûteuses réalisées à l'échelon local. Ces actions s'avèrent indispensables, afin de prévenir les conflits potentiels (accès à l'eau pour les éleveurs, couloirs de passage, conflits de limites, contestations territoriales, etc.) et de clarifier les questions liées aux droits d'usage et de propriété. Une attention particulière sera également apportée aux anciennes concessions qui pourraient faire l'objet de négociations pour une réactivation de filières agricoles.

Sous-composante 2.2 : Gestion durable des paysages ruraux (*rural land scapes*)

16. Cette sous-composante est susceptible de bénéficier de fonds supplémentaires provenant du FEM. Elle comportera des actions au niveau des bassins versants et des zones dégradées (reforestation, agroforesterie). Afin d'assurer l'effectivité et la durabilité de ses actions pour conserver la biodiversité et pour générer des services environnementaux nécessaires à une production durable (fonctionnalité des sols, ressources hydriques, biodiversité), ces actions associeront la génération de revenus tangibles directs pour les communautés (produits de l'agroforesterie, production de charbon, production fourragères, etc.). Le lien avec les interventions de la Composante 1 devra donc être assuré puisque certaines activités serviront les communautés de la plaine, mais aussi des moyens plateaux : production de semences et plants, conseil et vulgarisation agricole, champs-écoles, intégration agriculture-élevage, etc.

Sous-composante 2.3 : Amélioration de la nutrition

17. **Chaînes de valeur « nutrition-sensitive ».** Cette sous-composante se concentrera d'une part sur les filières de la Composante 1 pour capitaliser au maximum sur leur potentiel en termes de nutrition pour les populations locales. Dans la filière riz de table, la dimension « *nutrition-sensitive* » sera assurée de façon générale à travers l'augmentation et la diversification de la production ainsi que l'amélioration de la transformation et de la conservation pour une meilleure disponibilité (quantités et qualité). Les actions spécifiques suivantes touchant à la diversification sont proposées : (i) la promotion et la formation sur des cultures de contre saison (niébé, haricots, soja, cultures maraichères) ; (ii) la promotion de la consommation du riz complet (qui représente une bonne source de vitamines du groupe B et des fibres alimentaires) conjointement avec l'utilisation des systèmes de cuisson plus efficaces (due aux temps plus longs de cuisson du riz complet) ; (iii) la promotion de techniques pour l'utilisation du son du riz dans l'alimentation animale et (iv) la dotation de moulins pour la transformation du riz (production des farines infantiles, etc.).

18. Pour les filières de productions animales, afin d'assurer un impact des interventions dans cette chaîne de valeur sur la nutrition, les actions suivantes sont recommandées en sus de l'augmentation de la production et de l'amélioration de la qualité des produits : (i) production de yaourt et autres produits laitiers enrichis en micronutriments; (ii) promotion d'une transformation de qualité et diversifiée sous forme de pilote (lait fouetté, fromage artisanal, yaourt avec céréales) ; et (iii) promotion de la consommation des produits laitiers.

19. Au niveau des filières produits de la pêche et de la pisciculture, les interventions suivantes sont envisagées : (i) la promotion de la consommation de petits poissons adultes riches en nutriments dans l'aquaculture / pisciculture ; (ii) le renforcement des organisations de femmes dans le secteur, surtout dans la transformation et commercialisation de Ndagala ; (iii) la formation en technique de transformation et commercialisation des poissons adultes de petite taille (ceux qui ne sont pas ciblés par les chaînes de valeur de la commercialisation) sur la base de l'expérience burundaise (séchage sur claies) ; (iv) la promotion de la transformation et la consommation de produits améliorant la nutrition telle la poudre de poisson pour préparer des condiments en combinaison avec les produits maraîchers et (v) la conduite d'études sur les espèces autochtones non commerciales, afin d'évaluer leur contenu en nutriments et mieux orienter les interventions tout en prenant en compte la conservation de la biodiversité.

20. Pour les filières manioc, maïs et haricot, le Programme appuiera l'introduction de variétés bio fortifiées, l'amélioration et la diversification de la transformation des variétés locales (manioc amer à base de *konzo*, qualité des farines pour la panification, etc.) et le développement de recettes alternatives pour améliorer l'alimentation des enfants.

21. Pour les filières maraichères et fruitières, l'intégration de telles spéculations dans une logique de diversification des régimes alimentaires est déjà une intervention susceptible d'améliorer la nutrition. Les possibilités de transformation seront explorées en s'appuyant sur les expériences en cours (entreprise privée KIVUFRUIT à Bukavu).

22. **Actions sur la nutrition.** En parallèle des chaînes de valeur, des activités spécifiques sont proposées : (i) l'installation des pépinières communautaires et jardins potagers au sein des écoles, cases et/ou dans les centres de santé communautaires ; (ii) la mise en place de campagnes de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle en utilisant la méthodologie des groupes d'écoute communautaires DIMITRA et la diffusion de messages à travers des radios communautaires ; (iii)

le renforcement de la collaboration des services de vulgarisation de la santé et de l'agriculture; (iv) l'inclusion de messages de nutrition et d'hygiène dans toutes les formations et séances de vulgarisation des services techniques au niveau territorial et (v) l'optimisation des ressources pour la mise en place des enquêtes de nutrition et la collecte des données. La sous-composante 1.2 inclut déjà les infrastructures de captation d'eau potable.

c) Axes d'intervention pour la Composante 3 : Promotion de l'intégration régionale

23. **Coordination régionale.** De manière générale, cette composante devrait servir à promouvoir la coopération et les échanges entre les pays participant au Programme. Dans ce contexte, il sera mis en place une structure légère de concertation entre les différentes institutions de manière à favoriser une coordination entre les deux pays pour ce qui concerne la mise en œuvre du programme en vue de favoriser les synergies. Cette coordination pourrait se faire à travers les institutions sous régionales existantes (CEPGL, ABAKIR, etc.). Les modalités pratiques de mise en place de cette coordination restent à définir.

24. **R&D agricole.** Des appuis en matière de recherche et de recherche-développement sont indispensables dans l'optique de développement à moyen et long termes des chaînes de valeur agricoles, notamment de celles qui ont été sélectionnées. L'accent devrait être mis sur la R&D ainsi que sur les outils de diffusion et l'adoption à large échelle en milieu paysan des améliorations techniques et technologiques de toute nature. Un travail important de suivi-évaluation devra être assuré pour mesurer les taux d'adoption effectif à court et moyen termes, ce qui n'est pas fait actuellement.

25. Le Programme pourrait renforcer la station INERA de Mulungu et celle de l'ISABU dans le cadre d'activités claires à définir avant l'évaluation du Programme (voir Composante 1) et sur la base d'accords basés sur les résultats. Le préalable d'un tel appui est la conduite d'un diagnostic institutionnel financé par le Fonds de Préparation du Programme. Ce diagnostic devra analyser les capacités et spécialisations (niveau des chercheurs) qui existent à l'intérieur de leurs différentes stations de recherche, le type de programme dans lesquels ils voudraient spécialiser leurs centres respectifs en vue d'un appui par le futur. La Banque mondiale serait en effet prête à appuyer le renforcement de la station de Mulungu et de l'ISABU dans des domaines spécifiques (par exemple : programmes riz, légumineuses ou tubercules, etc.) pour que chacune des stations puisse devenir un « *centre spécialisé* » dans un domaine choisi. L'objectif est de mutualiser les moyens et promouvoir la collaboration entre centres de recherche de pays voisins pour que chaque pays puisse bénéficier des résultats obtenus en matière de recherche dans les centres respectifs.

26. Le programme appuiera en outre : (i) l'établissement de liens étroits entre les stations de recherche de la RDC et du Burundi (INERA/Mulungu et ISABU) pour la production des semences de base et la R&D ; (ii) le renforcement de la coopération régionale en matière de recherche agronomique – notamment dans le cadre du programme ASARECA - sur base d'une analyse des avantages comparatifs et d'une division du travail entre les différents centres ; et (iii) le renforcement de la coopération au niveau national entre INERA, IITA, CIAT, universités et autres centres internationaux, particulièrement en matière d'adoption des technologies et itinéraires par les agriculteurs en milieu réel.

27. Nutrition. Dans le domaine de la nutrition, l'équipe suggère une collaboration régionale autour de l'établissement de tables de composition des aliments et de la création de «food composition dietary guidelines» pour les deux pays.

d) Axes d'intervention pour la Composante 4 : Renforcement des Capacités des services d'appui (niveau provincial et national)

Sous-composante 4.1 : Renforcement des capacités des services d'appui

28. **Services de l'agriculture, INERA et SENASEM.** Le renforcement de capacités devra être opéré sur la base : (i) d'un diagnostic institutionnel rigoureux à financer avec les fonds de préparation (ressources humaines dont structure d'âge, qualification, état des connaissances ; budget opérationnel, équipement et matériel , typologie des services fournis d'après le mandat, services effectivement fournis, etc.) ; (ii) de l'identification d'activités spécifiques à mettre en œuvre dans le Programme avec des résultats attendus clairement identifiés ; (iii) de l'inclusion d'un partenaire technique compétent de préférence international pour l'assistance technique et un accompagnement / coaching sur le moyen terme (par exemple IITA pour l'appui à l'INERA) et (iv) dans certains cas de la mise en place d'outils de gouvernance pour s'assurer de l'effectivité et de la qualité des services et éviter toute dérive (enquêtes de satisfaction, etc.).

29. **Nutrition.** L'un des problèmes relevé est l'absence de planification intersectorielle et de coordination des acteurs intervenants dans le cadre de la lutte contre la malnutrition (niveau central, provincial, territorial). Les interventions suivantes sont donc proposées pour créer un environnement propice à la planification et collaboration conjointes : (i) renforcement des actions de sensibilisation et de formation appuyant le PRONANUT, ses partenaires institutionnels (Ministères de l'Agriculture, Pêche et Elevage ; Ministère du Développement Rural ; Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant) et les Partenaires Techniques et Financiers du secteur de la nutrition et de l'agriculture dans le cadre d'une programmation conjointe intersectorielle dans le Tanganyika et le Sud-Kivu; (ii) appui à l'élaboration d'un plan opérationnel multisectoriel dans chaque province avec l'inclusion et le renforcement des services de vulgarisation de l'agriculture au sein de comités provinciaux de coordination multisectorielle sur la nutrition et (iii) appui à la redynamisation de l'approche nutrition à assise communautaire et des «relais communautaires» autour des bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles (prévention de l'anémie, avitaminose A, troubles dus à la carence en iode, etc.).

30. **Données et statistiques publiques.** La mission a noté l'absence quasi généralisée de données quantitatives récentes et fiables pour l'ensemble des domaines du Programme dans les zones d'intervention. Lorsque des rapports et études sont disponibles, ils sont très faibles sur le plan méthodologique et font rarement l'objet d'une analyse pertinente et utile. Un renforcement des capacités de services publiques (SNV, INS, etc.) pourrait être envisagé mais, dans un contexte où le budget public est inexistant et/ou insuffisant, les interventions devront être très ciblées : services concernés (il y en a une multitude, voir les services bénéficiant déjà d'appui pour plus d'efficacité et d'efficience), personnes concernées au sein du service (âge maximum requis pour former le personnel jeune, continuité pour éviter le saupoudrage, fonction), objectifs clairement établis en lien avec le Programme (applications concrètes des formations) et qui seront évalués en milieu et fin de mise en œuvre. Cependant, en l'absence de ressources budgétaires suffisantes et constantes dans le temps pour les services publics en charge de collecte de données et de statistiques, les investissements ont de grandes chances de n'avoir aucun effet sur le moyen et long termes. Ainsi, pour des raisons de budget et d'efficacité (formation appliquée), la mission recommande que le Programme privilégie un renforcement de capacités avec l'appui d'experts internationaux (et de l'UNICEF/PAM pour la nutrition) dans le cadre d'enquêtes établissant une

situation de référence pour des indicateurs clés (rendements des principales spéculations, coûts de production et marges, évaluation de la situation nutritionnelle, etc.) puis leur mise à jour annuelle.

Sous-composante 4.2 : Gestion, coordination et suivi-évaluation

Mise en œuvre

31. La mission recommande de recourir à une combinaison permettant un arbitrage entre effectivité rapide et qualité de la mise en œuvre sur le court terme et la nécessité de renforcer les institutions nationales dans leur mandat public sur le long terme. Il s'agira de combiner la mise en œuvre déléguée avec des prestataires de services (ONG, cabinets privés) et protocoles d'accord avec des institutions publiques nationales et internationales.

32. La maîtrise d'œuvre avec des ONG pour les activités ne relevant pas du mandat des institutions publiques et/ou pour lesquelles leurs capacités actuelles et à court terme sont trop limitées. La maîtrise d'œuvre se fera à travers le recrutement d'une ONG internationale pour chacune des zones du projet, soit 4 zones (Bukavu et environs, plaine de la Ruzizi, axe Baraka-Fizi et Kalemie). La direction des opérations du projet pour cette composante serait assurée par un conseiller technique qui contracterait une ONG partenaire dans chaque zone et qui serait le principal responsable de la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de cette composante du programme. Tout contrat de maîtrise d'œuvre devra inclure un volet coordination avec les institutions publiques, voire de coaching ou renforcement lorsque cela sera pertinent.

33. Des protocoles d'accord, basés sur les résultats avec des institutions publiques nationales en mesure de mettre en œuvre de façon efficace des activités faisant partie de leur mandat dès le début du Programme. Ces activités incluront les aspects de recherche et de production semencière (INERA, SENASEM), de contrôle des normes d'hygiène et de qualité, de vaccination, etc. Ces protocoles d'accord incluront le renforcement des capacités de l'institution en question en lien avec l'activité à mettre en œuvre (voir sous-composante 4.1) avec des arrangements tripartites avec un partenaire / prestataire international pour l'assistance technique (IITA, etc.)

Suivi-évaluation (SE)

34. **Outils.** Le système de suivi des résultats de 1^{er} niveau (produits – *outputs*) reposera principalement sur les rapports d'activité des prestataires de mise en œuvre qui seront vérifiés par une troisième partie avec la garantie de la participation de la société civile avant d'être synthétisés et utilisés pour la gestion par la cellule de SE du Programme. A ce niveau les outils participatifs et « d'engagement citoyen » pourraient être inclus en collaboration avec l'équipe gouvernance du bureau de la Banque mondiale à Kinshasa (visite des sites de travaux routiers pour en vérifier l'avancement, etc.).

35. Pour le suivi et l'évaluation des indicateurs de résultats de 2^{ème} niveau (effets – *outcomes*) et de 3^{ème} niveau (impacts), des prestataires externes seront recrutés. Une situation de référence sera établie pour l'ensemble des indicateurs d'effets et d'impacts du Programme une fois que les zones sont précisément ciblées. Des arbitrages devront être effectués pour le choix de la méthodologie d'évaluation d'impact qui sera employée (taille échantillon vs coût et utilité marginale, étude de l'impact de l'intervention globale ou d'interventions spécifiques, etc.).

36. **Principes.** Les principes suivants devront être appliqués dans le cadre du système de SE du Programme :

- Systèmes et outils simples bien appropriés par les acteurs du SE ;
- Qualité, rigueur méthodologique et prestataires externes ;
- Etudes thématiques quantitatives et qualitatives ciblées sur les effets, processus et impacts ;
- Approche participative et engagement citoyen ;
- Synergies et coordination avec les acteurs de développement ;
- Renforcement de capacités des acteurs publics ;
- Gestion axée sur les résultats et partage des connaissances ; et
Utilisation ciblée et intelligente de NTIC⁶ pour s'adapter aux besoins en information des divers acteurs et limiter les coûts de transaction.

⁶ Nouvelles technologies de la communication et de l'information

ANNEXE 3 : MATRICES DE COLLECTE D'INFORMATION
(Mises à la disposition de Comités de Préparation au niveau Territoires)

1. Matrice pour la sélection des zones d'intervention spécifiques

Chaine de valeur:	Zone 1		Zone 2		Zone 3	
	<i>Existant</i>	<i>Futur</i>	<i>Existant</i>	<i>Futur</i>	<i>Existant</i>	<i>Futur</i>
Bassins de production <i>Information souhaitée : nom des lieux</i>						
Population – villages <i>Information souhaitée : nom et/ou nombre de villages</i>						
Marchés / centres de consommation <i>Information souhaitée : où sont consommés les produits finis ?</i>						
Compétition <i>Information souhaitée : existe-t-il des produits concurrents et d'où viennent-ils ?</i>						
Chaine de valeur:	Zone 1		Zone 2		Zone 3	
	<i>Existant</i>	<i>Futur</i>	<i>Existant</i>	<i>Futur</i>	<i>Existant</i>	<i>Futur</i>
Infrastructure économique rurale <i>Information souhaitée : ou, quoi et combien ?</i>						
Production (irrigation, etc.)						
Transformation						
Stockage						

Commercialisation (routes, plateformes de collecte /agrégateurs, marchés de demi- gros, débarcadères)						
Energie						
Acteurs du secteur privé et investisseurs dans la chaîne <i>Information souhaitée : qui est présent et quelle activité économique ? (les plus importants dont OP, acheteurs)</i>						
Chaîne de valeur:	Zone 1		Zone 2		Zone 3	
	<i>Existant</i>	<i>Futur</i>	<i>Existant</i>	<i>Futur</i>	<i>Existant</i>	<i>Futur</i>
Acteurs de financement <i>Information souhaitée : qui est présent (banques, IMF, coopératives) et que font-ils?</i>						
Acteurs gouvernementaux <i>Information souhaitée : qui est présent et quel mandat / service?</i>						
Acteurs de la société civile <i>Information souhaitée : qui est présent et que font-ils ?</i>						
Partenaires du développement <i>Information souhaitée : qui est présent et que font-ils ?</i>						

2. Matrice des acteurs d'intervention potentiels par composante		
Composantes et Sous-Composantes	Agence d'exécution (Existante/Actuelle)	Agence d'exécution (proposée)
1. Structuration des filières ciblées et appui à la production	MinAgri/IPAPEL/UEP	MinAgri/IPAPEL/UEP
1.1 Intensification de la production agricole		
Riz	FAO, IFDC, MAZAO, ...	
Elevage/Lait	FAO, VSF, ...	
Pêche/Aquaculture	FAO	
Autres (Manioc, ...)	FH, IITA, CIAT, HarvestPlus, FAO, ...	
1.2 Développement de l'infrastructure rurale		
Routes de desserte agricole	DVDA, UNOPS,	
Energie		
Réhabilitation périmètres irrigués		
Autres		
1.3 Promotion du secteur privé et du financement des chaînes de valeur		
2. Prévention des conflits et développement territorial		
2.1 Sécurisation foncière et prévention des conflits	UN Habitat, Coop. Suisse, Life & Peace Institute, ...	
2.2 Aménagement et gestion durable des espaces ruraux	FAO, FH	
2.3 Promotion d'opportunités économiques au niveau local	FAO, PAM, FH, ADRA, ...	
3. Promotion de l'intégration régionale à travers des projets transfrontaliers	CEPGL, Life & Peace Institute	
4. Renforcement des Capacités des services d'appui (niveau provincial et national)		

ANNEXE 4 : LISTE DES ABBRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ABAKIR	Agence de gestion du Bassin du lac Kivu et de la Ruzizi
ACSA	Agent Communautaire de Santé Animale
ADEPAE	Action pour le Développement et la Paix Endogènes
AFPDE	Association Féminine pour la Promotion du Développement Endogène
APDIK	Association Paysanne pour le Développement Intégré du Kivu
ADEL	Association pour le Développement et l'Exploitation du Lait
ASARECA	<i>Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa</i> (Association pour le Renforcement de la Recherche Agricole en Afrique de l'Est et du Centre)
BAD	Banque Africaine de Développement
CADECO	Caisse générale d'épargne du Congo
CCI	Cadre de Concertation Intercommunautaire
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPA	Cadre en faveur des populations autochtones
CPR	Cadre Politique de Réinstallation
CTB	Coopération Technique Belge
DVDA	Direction des Voies de Desserte Agricole
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i> (Organisation des NU pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FH	<i>Food for the Hungry</i> (ONG int. « Nourriture pour les pauvres)
FOPAC	Fédération des Organisation de Producteurs Agricoles du Congo
GEL	Guichet d'Economie Locale
GELOFAS	Guichet d'Economie Locale des Organisations Féminines Agissant en Synergie
GLRCF	<i>Great Lakes Regional Conflict Facility</i>
GRN	Gestion de Ressources Naturelles
IDP	Internally Displaced People
IFC	International Finance Cooperation (WBG)
IFDC	<i>International Fertilizer Development Center</i>
IPAPEL	Inspection Provinciale de l'Agriculture, Pêche et Elevage
INERA	Institut National pour les Etudes et la Recherche Agricoles
INS	Institut National des Statistiques
IRRI	International Rice Research Institute
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISSSS / I4S	International Security and Stabilization Support Strategy
L&P Institute	<i>Life and Peace Institute</i>
MIGA	<i>Multilateral Investment Guarantee Agency</i> (Agence Internationale de Garantie des Investissements)
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation de Producteurs

PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARRSA	Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNIA	Plan National d'Investissements Agricoles
PREDIR	Programme Régional de Développement Intégré de la plaine de la Ruzizi
PRODAP	Projet de Développement Agro-Pastoral
PRONANUT	Programme National de Nutrition
PSCF	<i>Peace Security and Cooperation Framework</i>
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
R&D	Recherche et Développement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RN	Route Nationale
SENASEM	Service National Semencier
SFI	Société Financière Internationale
SNV	Service National de Vulgarisation
STAREC	Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sorties des conflits à l'est de la RDC
TdR	Termes de Référence
UGEAF	Union des Groupes d'Etudes et d'Actions pour le développement de Fizi
UNICEF	<i>United Nations Children's Fund</i> (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
UNOPS	United Nations Office for Project Services